



## FICHE INSCRIPTION CANTINE 2022-2023

Cette année, les inscriptions de votre enfant à la cantine se font à l'année ou par période. Cette fiche est également, téléchargeable sur les sites des mairies.

Les jours d'inscription sont fixés, c'est-à-dire, vous pouvez inscrire votre enfant soit tous les jours de la semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) soit quelques jours de la semaine (1, 2 ou 3 jours) mais ils doivent être fixes, par exemple, tous les lundis, mardis et jeudis.

NOM	PRENOM	CLASSE

EXTERNE (ne mange pas à la cantine) ;

DEMI-PENSIONNAIRE A L'ANNEE (mange tous les jours à la cantine) ;

DEMI-PENSIONNAIRE PAR PERIODE :

du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 22 octobre 2022 ;

Présence à la cantine (cocher votre choix)	Lundi	Mardi	Jeudi	vendredi

***Date butoir d'inscription : 2 septembre 2022***